

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/241 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CONDAMNATION DE TOUS LES RACISMES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2004

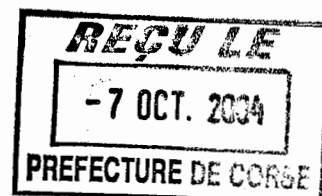
L'An deux mille quatre, et le vingt quatre septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PIERI Vanina, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à Mme GUERRINI Christine
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. MARCHIONI François-Xavier
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme DELHOM Marielle à Mlle PIERI Vanina
M. FELICIAGGI Robert à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme GORI Christiane à Mme SCOTTO Monika
Mme GIUDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique
Mme NATALI Anne-Marie à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



M. OTTAVI Antoine à M. CHAUBON Pierre
 M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin
 Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme SCIARETTI Véronique
 Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BURESI Babette
 M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean
 M. TALAMONI Jean-Guy à M. ANGELINI Jean-Christophe
 M. ZUCCARELLI Emile à M. ALFONSI Nicolas

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

CECCALDI Pierre-Philippe, LUCIANI-PADOVANI Hélène.

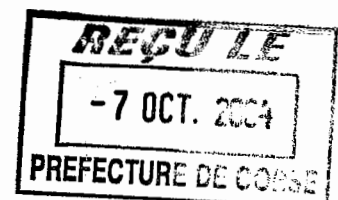
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 55,
- VU** la motion déposée par Mme Christine GUERRINI, au nom des groupes « Rassembler pour la Corse » et « Union Territoriale »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion, dont la teneur suit :



L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONSTATE avec la plus grande inquiétude que des actes relevant du racisme, de l'ostracisme et de la xénophobie se multiplient depuis quelques mois en Corse ;

EXPRIME sa vive crainte que ce phénomène puisse, en se banalisant, conduire à un profond déchirement du tissu social insulaire déjà particulièrement fragilisé ;

AFFIRME que le rejet de l'autre, quelle que soit son origine ou sa religion, est résolument contraire tant aux valeurs d'humanisme, de fraternité, d'hospitalité et de respect de l'autre depuis toujours ancrées au cœur de l'âme corse, qu'aux fondements mêmes de la République tels que les a posés la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 ;

CONDAMNE avec la plus grande fermeté toutes les formes d'exclusion et de rejet qui s'exercent sur certaines catégories de la société insulaire, qu'elles soient d'origine étrangère ou continentale ;

EXPRIME sa solidarité à toutes les personnes qui en ont été ou en sont victimes ;

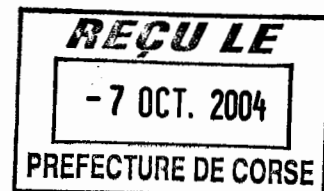
S'ADRESSE aux élus, aux formations politiques, ainsi qu'à l'ensemble des citoyens et en appelle à leur vigilance ;

APPORTE son soutien à toutes les organisations qui se mobilisent contre le racisme et la xénophobie ;

DECIDE d'organiser dans les deux mois à venir, avec le concours du Conseil Economique, Social et Culturel, un débat sur ces différents thèmes, afin que nul n'ignore que la Corse a la volonté de se rassembler, au-delà des opinions et des croyances, et d'agir pour dresser un rempart citoyen et démocratique contre toute forme d'exclusion ».

ARTICLE 2 :

Cette motion a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :



ONT VOTE POUR : 20. Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BURESI Babette, FELICIAGGI Robert, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SUSINI Marie-Ange.

SE SONT ABSTENUS : 8. Mmes et MM.

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, CHAUBON Pierre, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-Claude, MARCHIONI François-Xavier, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 21. Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, GUIDICELLI Maria, LUCIANI Jean-Louis, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, ZUCCARELLI Emile.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 24 septembre 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse


Camille de ROCCA SERRA

